

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit avril,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 20 avril 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU), Iréna BARDINET (Pouvoir donné à Valérie MARSAULT), Jacqueline GATTEPAILLE (Pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD).

Absents : Jean-Louis CANTET, Gilbert NASARRE et Mathieu POUGNAND.

Secrétaire de séance : Mathieu BERARD

OBJET : Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport au titre du Plan d'État « 5 000 terrains de sport » pour la conception d'un parcours santé et l'intégration de structures sportives à Echiré

Le Maire expose.

Le conseil municipal a approuvé, par délibération du 28 avril 2023, le dossier d'avant-projet définitif (APD), pour un coût global prévisionnel de travaux estimé à 83 450,00 € HT, dont :

- la conception d'un parcours santé et l'intégration de structures sportives pour 39 350,00 € HT,
- l'aménagement d'aires de jeux pour 44 100 € HT.

L'équilibre économique de cette réalisation nécessite un accompagnement financier afin de permettre à la commune, maître d'ouvrage, de proposer des structures conformes aux attentes des habitants et entretenues dans la durée.

Les accès seront libres mais sécurisés. Les associations échiréennes, l'école Mélusine ou l'Espace Jeunesse Henri Dès (accueils périscolaire et de loisirs sans hébergement) pourront faire vivre et découvrir ces équipements en organisant des animations et des démonstrations sur ces structures pour que les habitants soient incités à utiliser ce matériel et qu'ils s'approprient ces nouvelles installations. Dans ce contexte et afin de stimuler la pratique sportive en plein air, la municipalité encourage le développement d'actions à caractère sportif ou de loisirs et engage des partenariats avec des associations volontaires pour conventionner.

Ce projet qui consiste :

- à faire honneur au label Terre de jeux 2024 ;
- à offrir de nouveaux équipements sportifs sur le territoire communal ;
- à venir compléter l'offre déjà présente,

a notamment pour objectifs :

- de développer une offre de structures sportives variées, en libre accès ;
- de favoriser la pratique sportive en plein air ;
- de garantir la pratique sportive féminine.

Le Maire informe l'assemblée que le projet de parcours santé et d'équipements sportifs peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, au titre du Plan « 5 000 terrains de sport ».

Le Maire présente à l'assemblée le dossier et le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un coût estimatif global de 83 450,00 € HT, comme suit :

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES	En Euros HT	RECETES	En Euros
1/ PARCOURS SANTÉ et STRUCTURES SPORTIVES			
1.1- Parcours santé : aire de détente			
- Panneau fiche ludique connecté	1 500,00		
- Slalom	1 200,00		
- Saut de puces	1 400,00		
- Echasses	2 000,00		
- Poutre	1 250,00		
- Flexion jambe	1 300,00		
- Pas de géant	1 200,00		
- Autres structures (x5)	6 500,00		
- Panneaux d'information règlementaires	250,00		
- Pose & sol	5 000,00		
- Attestation de conformité des structures	250,00		
Sous-total 1.1	21 850,00		
1.2- Structures sportives : Plaine de sport			
- Presse à pectoraux et dorsaux	3 400,00		
- Presse à quadriceps	2 000,00		
- Twist	2 000,00		
- Vélo elliptique	3 000,00		
- Dips	1 600,00		
- Panneaux d'informations règlementaires	250,00		
- Pose & sol	5 000,00		
- Attestation de conformité des structures	250,00		
Sous-total 1.2	17 500,00		
SOUS TOTAL Parcours santé/struct. sportives	39 350,00		
2/ AIRES DE JEUX			
2.1- Aire de jeux à l'aire de détente			
- Araignée	7 000,00		
- Balançoire	4 000,00		
- Mur d'escalade	2 000,00		
- Démontage structures actuelles + pose	3 500,00		
- Mobilier urbain	2 600,00		
- Sol/Aménagements	5 000,00		
- Attestation de conformité des jeux	200,00		
Sous-total 2.1	24 300,00		
2.2- Aire de jeux à l'arrière de la place de la Halle			
- Cage à écureuil	5 000,00		
- Toupie x2	2 000,00		
- Jeu sur ressort	1 000,00		
- Tableau ludique connecté	1 000,00		
- Pose	3 000,00		
- Mobilier urbain	2 600,00		
- Sol/Aménagements	5 000,00		
- Attestation de conformité des jeux	200,00		
Sous-total 2.2	19 800,00		
SOUS TOTAL Aires de jeux	44 100,00		
		■ Agence Nationale du Sport « Plan 5 000 terrains de sport »	31 480
		■ Communauté d'Agglomération du Niortais PACT III – Axe 1 « Soutien aux cœurs de ville et cœurs de bourg »	22 050
		■ Autofinancement Commune d'Echiré	29 920
TOTAL HT*	83 450,00		
TVA	16 690,00		
TOTAL TTC	100 140,00	TOTAL (HT ou TTC)*	83 450,00

Le Maire demande au conseil municipal :

- **d'approuver le dossier et le plan de financement prévisionnel de l'opération présentés ;**
- **de l'autoriser à solliciter de l'Agence Nationale de Sport, l'octroi d'une subvention au titre du Plan d'État « 5 000 terrains de sport » pour les travaux de création d'un parcours santé et aménagement de structures sportives à Echiré ;**
- **de l'autoriser à signer le dossier de demande de subvention correspondant et tous documents afférents.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 28 avril 2023

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,
Mathieu BERARD

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : **04 MAI 2023**
Notifié ou publié le : **04 MAI 2023**